www.agstg.ch

albatros

Edition N° 39 • septembre 2013 • Tirage 6000 ex. en français, allemand et italien

Photo: 123rf.com/Sergii Figurnyi

Législation suisse sur la protection des animaux: des lacunes graves dans l'application

A cause d'expériences sur animaux: les risques liés à l'amiante n'avaient pas été reconnus

Cosmétique: acheter en toute bonne conscience

Initiative: pour la protection des grands prédateurs

CA AVS • Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* • Ligue nationale de l'antivivisection

Sommaire

2 Editorial
3 C.d.p.: «Mort en masse» spectaculaire à la gare de Winterthur
4 C.d.p.: Journée d'action contre les expériences sur animaux pour le «Botox»
5 C.d.p.: Les méthodes de test défectueuses coûtent des vies
6 C.d.p.: les risques liés à l'amiante n'avaient pas été reconnus
7 Législation suisse sur la protection des animaux: Des lacunes graves dans l'application
10 Vasella contre Kessler
10 Présentation de livre: Le mouvement de libération animale
Boutique CA *AVS*
11 Cosmétique sans vivisection – acheter en toute bonne conscience
14 Enfants et adolescents: les porcs
16 Avec les chiens errants à Lugoj
18 Remerciements aux donatrices et donateurs
18 Aider les animaux au-delà de la mort
19 Impressions des actions
19 Divers
20 Caricature «Le cauchemar pharmaceutique»

Annexe:
Initiative – «Pour la protection des grands prédateurs (ours, loup et lynx)»

Responsables d'édition

Editeur:
CA *AVS* • Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses,* Ligue nationale de l'antivivisection
Brisiweg 34 • CH-8400 Winterthur
Tél./Fax +41 (0)52 213 11 72, www.agstg.ch • office@agstg.ch

Présidente: Maya Conoci

Rédaction: Andreas Item

Lecteur: Hanspeter Kellenberger

Traductions en français: Katherine Cadury

Traductions en italien: Dolores Helfenstein-Castelli, Antonio Lavorgna et Claudia Mariani

Tirage: 6000 ex. au total

Imprimerie: Druckerei Appenzeller Volksfreund, 9050 Appenzell

Mise en page: Tina Hanser, www.blattformen.ch

Parution: 4 éditions par année en allemand, français et italien

Prix/Abonnement:
Pour les membres CA *AVS* gratuit.
Abonnement, voir Boutique à l'intérieur

Dons/paiements:
Compte postal: 40-7777-6
IBAN CH45 0900 0000 4000 7777 6
SWIFT Code/BIC: POFICHBEXXX
Banque destinataire: Swiss Post, PostFinance, Nordring 8, CH-3030 Berne
Numéro de compensation: 09000

Reproduction autorisée dans la mesure où elle indique la source initiale. Les textes signés ne reflètent pas forcément l'opinion de la CA *AVS*. Les auteurs des textes en sont responsables.

myclimate Neutre Imprimé
No. 01-11-916834 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership

FSC Mix
Cert no. SQS-COC-100229
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

La recherche pour ou au dépens de la vie?

4 %, ce n'est pas une réussite. 4 % signifie que dans une sur 25 expériences sur humain les mêmes résultats sont réalisés que dans l'expérience précédente sur animal.
Cela signifie que dans 24 sur 25 des expériences sur humains, les sujets peuvent parler de chance s'ils n'ont pas subi de lésions irréparables massives.
Mais est-ce qu'un médicament résulte, grâce aux expériences sur animaux, de chacune des 25èmes expériences consécutives sur l'homme? On ne peut pas faire le calcul de cette manière. Une expérience sur 25 réussit, c'est la loi du hasard. Si je lance 25 flèches, les yeux bandés, sur une cible, au moins une va l'atteindre à coup sûr.

Ce n'est pas si simple de comparer les deux choses? La recherche médicale est plus complexe et il faudrait plutôt la comparer à un gain de six chiffres au loto?
Peut-être bien. Mais obtenir les mêmes résultats dans 4 % des expériences ne signifie pas avoir fait une percée dans la médecine. En réalité, le taux de réussite dans la recherche médicale est même encore plus faible qu'au loto.

Si je joue 25 fois au loto, j'ai de très bonnes chances de réaliser un gain – trois chiffres. Trois chiffres, transposés à la recherche médicale, signifie simplement atteindre les mêmes résultats. Mais cela ne donnera même pas un autre médicament identique qui sera commercialisé (et donc sans utilité supplémentaire pour les patients).
Pour six chiffres au loto, il faut jouer cinq millions de fois, disons. Mais même avec cinq millions d'expériences sur animaux, on n'obtiendra pas une percée dans la médecine. Sinon, 26 médicaments révolutionnaires seraient développés chaque année dans le monde résultant des quelque 130 millions d'expériences par année. S'il en était ainsi, toutes les grandes maladies seraient curables depuis longtemps.

Le taux de réussite effectif dans la recherche médicale basée sur l'expérimentation animale est peut-être de 0,0000000 … 1 %. Mais non, ce pourcentage est lui aussi trop élevé. En effet, la découverte de substances actives potentielles se passe généralement dans la recherche clinique et l'observation, dans des sélections in vitro et très souvent c'est aussi le fruit du hasard. Les expériences sur animaux sont tout simplement avancées pour des raisons juridiques.
On peut donc dire que pas un seul principe actif de ce monde n'a été découvert et développé grâce à des expériences sur animaux. Et les quelques rares succès fortuits auraient également été obtenus avec d'autres méthodes de recherche. Ainsi, il ne reste plus qu'un chiffre pour indiquer les succès médicaux effectifs attribuables aux expériences sur animaux, et ce chiffre est un zéro.

Andreas Item

Winterthur, le 1er juin 2013, communiqué aux médias de la CA *AVS* – Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* – www.agstg.ch

«Mort en masse» spectaculaire à la gare de Winterthur

La vivisection tue les animaux … et les gens!

En plein centre de Winterthur, 40 personnes tombent subitement par terre et restent inanimées. Au bout de quelques minutes, certaines se relèvent les unes après les autres et dénoncent bruyamment à l'aide d'images impressionnantes l'échec de la recherche médicale. D'autres personnes déguisées en la Mort sans visage tiennent en silence des transparents portant des slogans tels que «Tierversuche töten Tiere ... und Menschen!» (La vivisection tue les animaux … et les gens!). Grâce à cette action spectaculaire, la CA *AVS* (Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses*) attirait aujourd'hui l'attention sur le fait que chaque année, dans le monde entier, 115 millions d'animaux sont tués dans le cadre d'expériences – et que près d'un million de personnes meurt aussi chaque année en conséquence de l'intransmissibilité des résultats des expériences sur animaux.

Depuis bien plus de 100 ans, on mise pratiquement exclusivement dans la recherche médicale sur les expériences sur animaux. En revanche, des méthodes de recherche prometteuses ont été et sont toujours pratiquement ignorées par la plupart des laboratoires établis. Malgré cela, la plupart des progrès de la médecine ne sont pas faits dans l'expérimentation animale, mais grâce à des méthodes de recherche innovantes pratiquées sans animaux.

«Pour pouvoir enfin réaliser les percées espérées dans la guérison de certaines maladies, la science médicale doit replacer le bien des patients au centre des préoccupations», dit Andreas Item, directeur de la CA*AVS*, qui ajoute: *«Les enfants ne meurent pas de maladie parce que l'on investit trop peu d'argent dans la recherche. Des enfants meurent parce que l'argent de la recherche médicale n'est pas employé pour des méthodes de test innovantes, mais gaspillé pour des expériences dépassées et peu scientifiques sur des animaux.»*

Chaque année, on estime à un million le nombre de personnes mourant des suites d'effets indésirables de médicaments. Tous ces médicaments ont été testés au préalable abondamment dans le cadre d'expériences sur animaux et classés comme utiles et sans danger pour les humains. Une circonstance qui devrait pousser le gouvernement suisse à entreprendre quelque chose pour la sécurité des patients. L'institut national de la santé des Etats-Unis (National Health Institute NIH) a reconnu les signes et fait avancer massivement le développement de méthodes de recherche sûres et sans expériences sur animaux pour une valeur équivalant à 70 millions de francs. En revanche, en Suisse, le gouvernement met à la disposition de cette branche de la recherche à peine 400 000 francs par année.

Les différences entre l'homme et l'animal en ce qui concerne l'anatomie, la physiologie et le métabolisme sont trop grandes pour que les résultats de l'expérimentation animale puissent être transposés sur l'homme. De nombreuses maladies qui surviennent chez l'homme n'existent pas chez les animaux. Les expériences sur animaux donnent de faux résultats, qui sont pour nous les humains non seulement sans valeur, mais souvent même dangereux, car de faux résultats signifient toujours de gros risques pour les humains.

Il existe de nombreuses méthodes de recherche innovantes et sans animaux, qui fournissent des résultats directement transposables à l'homme. Les systèmes in vitro englobent un grand nombre de méthodes de test différentes. Des cultures cellulaires et tissulaires humaines permettent par exemple de vérifier l'efficacité de médicaments potentiels. A l'aide de modèles informatiques mathématiques, on peut simuler l'organisme humain et ses processus métaboliques.

Pour une recherche utile au profit de l'homme et de l'animal

Afin de garantir le mieux possible la sécurité des patients, la CA*AVS* encourage depuis longtemps la promotion et l'application systématiques de méthodes modernes de recherche médicale. Des méthodes de test novatrices et sans expériences sur animaux représentent un net progrès et non un remplacement pour les expériences sur animaux. La CA*AVS* appelle les autorités suisses à ne plus bloquer le progrès dans la recherche et à ouvrir la voie pour une recherche médicale axée sur l'homme et utile à l'homme.

(Données de contact uniquement dans le communiqué de presse original)

Photo: Herbi Ditl

Bonaduz, le 25 juillet 2013, communiqué aux médias de la CA *AVS* – Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* – www.agstg.ch

Des chats se battent pour les souris

Journée d'action européenne contre les expériences sur animaux pour le «Botox»

La loi sur la protection animale prescrit que, lorsqu'il existe une méthode de test reconnue sans expériences sur animaux, celle-ci doit être appliquée. Malgré cela, les entreprises Merz et Ipsen pratiquent toujours des centaines de milliers d'expériences sur animaux pour des produits de beauté. Et les législateurs n'interviennent pas. C'est contre cela que des antivivisectionnistes ont protesté le samedi dans treize pays d'Europe. – Avec l'action «Des chats se battent pour les souris» à Aarau, la CA *AVS* (Communauté d'action *Antivivisectionnistes Suisses*) attirent l'attention sur ce «crime atroce commis sur les animaux».

Toujours plus de gens rêvent de la beauté éternelle et se font injecter la toxine botulinique (le produit le plus connu étant le Botox®). Mais ce que beaucoup ne savent pas: plus de 100 souris doivent laisser leur vie pour la sécurité de chaque unité de production. Chaque année, dans le monde entier, plus de 300 000 animaux sont condamnés à mourir dans d'atroces souffrances, et ceci n'est qu'une estimation prudente!

«Un massacre d'animaux incroyable au nom de la beauté, et ceci malgré le fait que ces expériences sur animaux seraient interdites en fait», critique avec véhémence Andreas Item, directeur de la CA*AVS*, qui explique: *«Allergan est le plus grand producteur (notamment de Botox®) et emploie depuis deux ans une procédure de test sans expériences sur animaux et aussi plus fiable. Ainsi, ces expériences sur animaux sont obsolètes et interdites par la loi. Mais les deux entreprises Merz et Ipsen continuent à tester sans encombre leurs produits au moyen de cette expérience très cruelle pour les animaux.»*

La toxine botulinique est un toxique nervin utilisé en grande partie à des fins cosmétiques. Comme elle est extrêmement toxique, chaque unité de production doit être testée individuellement. Dans l'expérience sur animaux, on injecte dans la cavité abdominale de deux groupes de souris différents une dose différente de ce toxique nervin. Les animaux souffrent de paralysies musculaires, de troubles de la vue et étouffent au bout de trois à quatre jours après une agonie atroce en pleine conscience, d'une paralysie des organes respiratoires. La dose à laquelle la moitié des animaux sont morts au bout de quatre jours est considérée comme la bonne. Cette méthode de test dépassée et particulièrement cruelle s'intitule: test DL50 (dose létale chez 50 % des animaux).

Voici bientôt deux ans, l'entreprise Allergan a reçu une homologation pour un test in vitro sans expériences sur animaux, entièrement basée sur des cellules. Ce test présente de nombreux avantages par rapport à l'expérimentation animale tout en étant plus avantageux à moyen terme et plus rapide. Allergan Inc. écrit à propos des avantages du test in vitro sans expériences sur animaux: *«Cela englobe le potentiel d'une plus grande précision et d'une plus grande consistance dans la stabilité et le contrôle de l'efficacité, de sorte que cela représente une percée significative pour la science tout comme pour la production de neurotoxines.»*

Sous la devise «Des chats se battent pour les souris» des activistes de la CA*AVS* et de la LSCV (Ligue suisse contre la vivisection), déguisés en chats, ont distribué des flyers à Aarau. En même temps, les passants que cela intéresse ont été informés «au sujet de ce massacre atroce au nom de la vanité». Des organisations d'antivivisectionnistes de treize pays ont participé à cette journée d'action européenne.

La CA*AVS* exige depuis longtemps la promotion et l'application systématiques de méthodes de recherche médicales modernes. Des méthodes de test novatrices et sans expériences sur animaux représentent un net progrès et non un remplacement pour les expériences sur animaux. La CA*AVS* appelle les autorités suisses à tenir compte de la loi sur la protection des animaux et à interdire la vente de produits qui sont toujours testés par expériences sur animaux en dépit de méthodes de test sans expérimentation animale.

Vous trouverez des informations de fond sous: **www.agstg.ch/aktiv-werden/botox-kampagne.html?task=view&id=97**

(Données de contact uniquement dans le communiqué de presse original)

Photo: CA*AVS*

Winterthur, le 7 août 2013, communiqué aux médias de la CA *AVS* – Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* – www.agstg.ch

Une recherche choquante

Les méthodes de test défectueuses coûtent des vies

Un scénario de chiffres réels: entreprise de technique médicale peu avant sa fin. 92 % de ses appareils de réanimation, censés sauver des vies, ne fonctionnent pas correctement dès le début. Sur les autres appareils, la moitié fait défaut la première année suite à des défaillances entraînant parfois la mort. La part des appareils qui fonctionnent n'est donc que de 4 %.

Imaginez: des chercheurs ont élaboré au cours des années écoulées des tests permettant de rendre les appareils meilleurs, plus fiables et plus sûrs. Toutefois, ces procédures de test ne sont pas employées, puisqu'elles sont plus précises et meilleures. En d'autres termes: elles ne donnent pas les mêmes résultats que les méthodes de test dépassées et peu fiables – ce qu'on appelle dans le jargon professionnel «validation manquante». Toutefois, c'est la raison pour laquelle les autorités d'homologation n'acceptent pas ces méthodes de test. Par conséquent, l'entreprise n'emploie pas les méthodes de test meilleures et continue à mettre 96 % d'appareils défectueux sur le marché.

Ce serait inimaginable, direz-vous. Dans un autre domaine médical, le développement des médicaments, c'est exactement comme cela que ça se passe. Selon les chiffres officiels de l'autorité américaine des médicaments (FDA), dans les études sur l'homme jusqu'à 96 % des médicaments classifiés auparavant sur le modèle animal comme sûrs et potentiellement efficaces échouent. Donc, figurez-vous que 4 % seulement des médicaments développés sont considérés en fin de compte comme potentiellement efficaces et sans danger pour l'homme.

En outre, le docteur Walz, médecin-chef, explique: *«Avec des méthodes de recherche novatrices et sans expériences sur animaux, on obtient des résultats plus exacts qu'avec la méthode extrêmement déficiente de l'expérimentation animale. Malgré cela, de meilleures méthodes de recherche doivent conduire aux mêmes résultats que les expériences sur animaux pour être autorisées. Un fait inimaginable! Jour après jour, d'innombrables hommes et animaux paient de leur vie cette pratique ignorante, car les expériences sur animaux ignorent les dangers pour l'homme et démontrent d'autre part des dangers là où il n'y en a pas.»*

Rien qu'en UE, on fait état dans un rapport actuel de 200 000 décès parmi les citoyens UE chaque année des suites d'effets indésirables. Aux USA, le décès en raison d'effets indésirables est considéré comme la cinquième cause de décès la plus fréquente.

Andreas Item, directeur de la CA*AVS*, déclare à ce sujet: *«Il est grand temps d'en finir enfin avec le mythe de l'expérimentation animale! Des vies innombrables auraient déjà pu être sauvées avec de meilleures méthodes. Combien doivent encore mourir avant que la recherche emploie enfin les meilleures méthodes de test?»*

La Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses*, en abrégé CA*AVS* exige depuis longtemps que les meilleures méthodes de test à disposition soient appliquées. Pour les déterminer, un examen comparatif systématique de tests de biologie humaine et d'expériences sur animaux doit être effectué en comparaison avec des données connues de la médecine humaine.

La CA*AVS* exige enfin un changement d'attitude dans les milieux politiques et la recherche. Si la Suisse veut continuer à faire partie des nations leaders en matière de recherche, nous devons renoncer à l'expérimentation animale et ouvrir la voie à des méthodes de recherche plus rapides, plus avantageuses et surtout plus fiables.

L'étude de la CA*AVS* consacrée aux retraits actuels de médicaments – en conséquence d'effets indésirables graves non découverts dans l'expérimentation animale – peut être consultée en ligne sous: **www.agstg.ch/component/content/article/55-medien/medienmitteilungen/323-medienmitteilung-vom-04-oktober-2012-medikamentenversager-keine-zuverlaessige-sicherheit-fuer-patienten.html**

(Données de contact uniquement dans le communiqué de presse original)

Photo: 123rf.com/Brian Chase

Bonaduz, le 4 juin 2013, communiqué aux médias de la CA*AVS* – Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* – www.agstg.ch

Parce que les expériences sur animaux conduisent à de fausses hypothèses

Les risques liés à l'amiante n'ont pas été reconnus pendant des décennies

Dans le «procès de l'amiante» italien, la cour d'appel a désormais également confirmé la peine pour le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny. Il est condamné parce qu'il est coresponsable de la mort d'environ 3000 travailleurs et riverains des usines Eternit. L'amiante n'était pas encore interdite à cette époque. En effet, parce que les expériences sur animaux conduisent à de fausses hypothèses, il a fallu près de 50 ans pour reconnaître le caractère dangereux de l'amiante et pour que les législateurs interviennent. La CA *AVS* (Communauté d'action *Antivivisectionnistes Suisses*) exige une recherche innovante et sûre pour l'homme et par conséquent l'abolition des expériences sur animaux.

En tant que copropriétaire, Stephan Schmidheiny doit faire 18 ans de prison et payer plus de 50 millions de dommages-intérêts. En 1986, la succursale italienne de l'entreprise a fait faillite – quelques années avant l'interdiction de l'amiante en Italie et en Suisse. L'interdiction n'est entrée en vigueur qu'en 2005 dans toute l'Europe.

En revanche, les premiers rapports sur les relations possibles entre l'amiante et le cancer des poumons avaient déjà été publiés dans les années 30 du siècle dernier. Ces rapports reposaient sur des examens sur des personnes mortes d'asbestose. Mais les preuves exigées n'ont pas pu être fournies, car aucun rapport entre l'amiante et le cancer n'avait pu être établi dans l'expérimentation animale. Ceci n'a réussi dans des conditions artificielles de laboratoire qu'en 1967, et il a donc fallu encore des décennies jusqu'à la reconnaissance. Il n'est guère possible d'estimer le nombre de milliers de personnes qui sont mortes des conséquences de «l'erreur sur l'amiante en conséquence d'expériences sur animaux».

«Si l'on croyait les observations et les études de la pratique quotidienne – une exigence absolument logique –, l'amiante aurait déjà été interdite des décennies plus tôt», critique Andreas Item, directeur de la CA*AVS*, qui ajoute: *«Mais dans certains cercles influents, on mise uniquement sur l'expérimentation animale plutôt que sur la raison, l'intelligence et les connaissances. Est-ce que ces gens songent parfois à leurs nombreuses victimes?»*

Dans le cadre d'études plus récentes, il a été démontré que les humains réagissent à l'amiante de manière 300 fois plus sensible que les rats. Les hamsters sont même encore plus résistants à l'inhalation d'amiante.

Cet exemple démontre une fois de plus les différences essentielles entre l'homme et les autres espèces animales et aussi à quel point il est absurde de tirer des conclusions pour l'homme des expériences sur animaux.

La fiabilité et la sécurité des expériences sur animaux sont toujours plus fortement remises en question de façon générale. Dans le cadre d'une étude d'actualité, la CA*AVS* démontre qu'en Suisse de très nombreux médicaments ayant eu du succès dans l'expérimentation animale ont été retirés du marché après leur lancement ou dû être munis de restrictions d'homologation accentuées. Rien qu'en 2011 et 2012, plus de 20 médicaments étaient concernés.

Le médecin-chef Alexander Walz, dr méd., conseiller médical et scientifique de la CA*AVS*, le dit sans ambages: *«La seule issue de ce dilemme est que la recherche se départisse enfin de cette méthode totalement dépassée et peu fiable qu'est l'expérimentation animale et qu'elle ouvre la voie aux méthodes de recherche innovantes et sans animaux. Il existe déjà un grand nombre de méthodes de test fiables et plus rapides, qui permettraient d'augmenter considérablement la sécurité et la santé des gens.»*

Afin de garantir le mieux possible la sécurité de l'homme, de l'animal et de l'environnement, la CA*AVS* exige un examen comparatif cohérent entre les tests de biologie humaine et les expériences sur animaux. Si la Suisse veut continuer à faire partie des nations leaders en matière de recherche, elle doit renoncer à l'expérimentation animale et ouvrir la voie à des méthodes de recherche innovantes, fiables et probantes.

L'étude de la CA*AVS* consacrée aux retraits actuels de médicaments est consultable en ligne sous:
www.agstg.ch/component/content/article/55-medien/medienmitteilungen/323-medienmitteilung-vom-04-oktober-2012-medikamentenversager-keine-zuverlaessige-sicherheit-fuer-patienten.html

(Données de contact uniquement dans le communiqué de presse original)

Photo: pixelio.de/Wilson Urlaub

Législation suisse sur la protection des animaux

Des lacunes graves dans l'application

En comparaison internationale, la Suisse dispose d'une législation extrêmement sévère en matière de protection des animaux, même s'il existe dans notre pays aussi un potentiel d'amélioration considérable, du point de vue de la protection animale. Mais tout aussi décisive que les dispositions elles-mêmes de la protection animale est leur application systématique. Mais c'est justement dans ce domaine que des points faibles subsistent dans de nombreux cantons.

Dans la législation sur la protection des animaux, le truisme selon lequel toute loi n'est bonne que dans la mesure où elle est finalement appliquée vaut également. L'efficacité des prescriptions ne dépend donc pas seulement de leur libellé, mais aussi et surtout de leur application effective dans la pratique. Et c'est justement là que des lacunes graves se révèlent, surtout lorsqu'il s'agit de l'imposition de la protection des animaux relevant du droit pénal, c'est-à-dire de la poursuite et de la recherche d'actes de cruauté envers les animaux et d'autres délits en matière de protection animale.

Toutefois, du point de vue des chiffres, l'exécution du droit pénal en matière de protection animale s'est fortement améliorée au cours des dix dernières années. Alors qu'en 1990 dans toute la Suisse, seules 116 procédures pénales ont été réalisées pour délits contre la protection des animaux, en 2000 ce nombre était déjà de 325 et en 2010 même de 1063. En 2011, une nouvelle valeur record a été atteinte, avec 1246 procédures. Dans l'ensemble, il est prouvé que l'on prend connaissance des actes punissables envers des animaux, qu'ils font l'objet de plaintes et de sanctions beaucoup plus souvent qu'il y a encore quelques années seulement.

Grand nombre de cas non signalés de violations de la protection des animaux

Il est incontestable que cette évolution est positive; mais il ne faut pas se leurrer, le nombre supposé de cas non signalés et non examinés reste énorme. En outre, l'augmentation considérable du nombre de délits de protection animale poursuivis est attribuable en premier lieu à la poursuite pénale consciencieuse de quelques rares cantons – qui sont Berne, Saint-Gall, Zurich et Argovie. En revanche, la situation ne s'est améliorée que de façon insignifiante dans plusieurs autres cantons (par exemple Glaris, Genève, Valais et Suisse centrale). Les analyses annuelles de la pratique pénale suisse en matière de protection animale, établies par la Stiftung für das Tier im Recht (TIR) sur la base de sa banque de données des cas pénaux, documentent régulièrement que la poursuite de délits de protection animale fait toujours l'objet de trop peu d'attention. Le recueil de cas électronique contenant désormais quelque 10 000 procédures pénales de protection des animaux enregistrées depuis 1982 peut être consulté sur **www.tierimrecht.org**, de même que les analyses annuelles détaillées de la TIR.

Diverses causes de la carence

Le déficit parfois dramatique est dû à des causes multiples. Un problème majeur est que les autorités compétentes n'ont souvent même pas connaissance d'actes punissables commis sur des animaux, parce qu'ils se produisent en cachette ou dans les locaux abrités des auteurs – qui sont souvent identiques aux détenteurs des animaux concernés. Malheureusement, les éventuels témoins oculaires s'abstiennent souvent de déposer une plainte pénale.

Mais même les actes annoncés aux organes de poursuite pénale ou constatés par ceux-ci eux-mêmes ne sont de loin pas toujours examinés systématiquement, et ce bien

Il est interdit de garder les chiens enchaînés en permanence

Détention de porcs en masse souvent rencontrée en Suisse
Mais les autorités détournent le regard

que la loi exige que ce soit le cas lors de tous les délits de protection animale, et non uniquement à la demande du propriétaire de l'animal. Cependant, des moments de suspicion ne sont souvent examinés que superficiellement, voire pas du tout, dans le cadre de l'enquête policière ou du ministère public. Les autorités compétentes manquent souvent non seulement de personnel et de temps, mais aussi des connaissances professionnelles nécessaires dans la législation sur la protection des animaux. Parfois elles ne sont tout simplement pas intéressées par cette thématique.

Une application systématique des dispositions pénales est nécessaire

La pratique de plusieurs services vétérinaires cantonaux consistant à aborder du point de vue administratif seulement ou en dialogue personnel avec des propriétaires d'animaux fautifs, sans les soumettre à une poursuite pénale parallèle – alors qu'ils seraient clairement obligés de le faire – va également à l'encontre d'une exécution cohérente de la protection animale. Sans aucun doute, les moyens administratifs (retrait d'autorisation, confiscation, interdiction de détenir des animaux, etc.) sont les plus efficaces pour la protection animale immédiate. Cela permet de réagir immédiatement à des irrégularités dans de nombreux cas. Pour les animaux concernés, des mesures correspondantes sont donc indispensables; mais elles ne remplacent pas une poursuite appropriée des délits déjà commis (il en va de même, bien entendu, si le propriétaire d'animaux fautif est frappé de réductions des subventions). En cas d'actes punissables, il faut toujours entamer une procédure pénale pour la protection directe des animaux, en plus d'une procédure administrative éventuelle. Cette application systématique des dispositions pénales sert non seulement à accentuer la conscience sociale d'une attitude respectueuse envers les animaux, mais elle déploie aussi un effet préventif important pour empêcher d'autres infractions à la protection animale.

D'autres déficits d'exécution se révèlent lors de l'enquête et de l'évaluation judiciaire sur les délits de protection animale. Il n'est pas rare que les autorités compétentes soient trop peu familiarisées avec les dispositions en vigueur, ce qui a pour conséquence une pratique pénale parfois très peu homogène. Certains états de fait ne sont presque jamais appliqués, d'autres même jamais. Ainsi, à ce jour il n'y a pas eu une seule condamnation pour élevages cruels qui – bien qu'interdits clairement par la législation en vigueur – sont toujours courants dans la pratique. Il existe aussi de la méfiance par exemple dans l'utilisation de l'article de cruauté envers les animaux dans le sport équestre, dans l'application de la protection de la dignité animale ou dans l'interdiction d'actes sexuels sur des animaux (zoophilie). En fin de compte, les sanctions prises sont souvent beaucoup trop légères, de sorte qu'elles ne compensent pas les souffrances des animaux concernés et ne déploient aucun effet décourageant sur les auteurs et sur l'ensemble de la société.

Nécessité urgente d'agir

Il y a donc toujours nécessité urgente d'agir dans la protection animale du point de vue du droit pénal. Il est totalement injuste que des délits de protection animale continuent à être minimisés et que l'on protège les auteurs au lieu des victimes. Dans certains domaines, le changement de conscience nécessaire est certes intervenu entre-temps et de nettes améliorations sont perceptibles. Mais pour combler le déficit total encore considérable, il faut dans tout le pays une sensibilisation supplémentaire aux préoccupations des animaux et à l'importance de la législation pour leur protection. Les mauvais traitements envers les animaux ne sont

Bien qu'ils soient interdits en Suisse, aucun élevage «contre nature» n'a encore fait l'objet d'une seule condamnation!

pas des peccadilles; ils doivent faire l'objet de poursuites dans chaque cas individuel, avec le même degré d'intégrité professionnelle que les actes répréhensibles portant atteinte à la vie ou à l'intégrité corporelle des humains. Ceci concerne déjà les enquêtes de police, qui sont souvent d'une signification décisive pour la fourniture de preuves et donc pour toute la procédure pénale en matière de protection animale. Bien entendu, il en est de même des plaintes pénales et des indications de la population.

Mais les autorités compétentes doivent non seulement appliquer le droit pénal sur la protection des animaux de manière plus stricte, mais aussi plus claire et plus uniforme que jusqu'ici. L'interprétation et l'application correctes des dispositions correspondantes présuppose une part importante de connaissances professionnelles. Afin de pourvoir les offices névralgiques (autorités vétérinaires, police, ministères publics et tribunaux) de personnes engagées et compétentes, il est indispensable de former celles-ci de manière approfondie en matière de protection des animaux et de la législation y afférente.

Un problème considérable pour l'exécution réside en outre dans la circonstance que dans la vaste majorité des cantons, il manque une défense spécifique des intérêts des animaux, qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes, naturellement. Il ne saurait donc être question d'une égalité d'armes entre les victimes et les auteurs, fondamentale pour la procédure pénale. La responsabilité de la création de structures et d'instruments appropriés pour l'imposition du droit pénal en matière de protection des animaux incombe aux cantons. Depuis que ceux-ci se sont prononcés en 2010 résolument contre l'instauration dans toute la Suisse d'avocats des animaux, ils ont d'autant plus l'obligation de garantir l'exécution d'une autre manière.

Afin que les dispositions du droit pénal de la protection des animaux, qui sont claires en soi, ne restent pas lettre morte, les défauts révélés doivent être abordés sans délai. Tout le reste est non seulement en contradiction avec le libellé et le sens de la loi, mais aussi avec la volonté populaire sans ambiguïté qu'elle recèle selon laquelle les tortionnaires d'animaux doivent répondre de manière appropriée de leurs actes.

- Gieri Bolliger, dr en droit
  Andreas Rüttimann, lic. en droit,
  Stiftung für das Tier im Recht (TIR)

STIFTUNG FÜR DAS TIER IM RECHT

La TIR est une organisation de protection animale d'utilité publique et indépendante, qui s'engage opiniâtrement depuis 1995 pour une amélioration continuelle de la relation entre l'homme et l'animal. Unique en Suisse, elle se focalise surtout sur les aspects juridiques de la question. Pour exploiter l'effet de levier de la législation la TIR élabore des bases solides pour des lois sévères et leur exécution systématique. Elle aide donc non seulement dans des cas particuliers, mais tous les animaux de façon générale.

Elle a notamment fourni une contribution considérable à ce que les animaux ne soient plus considérés dans le droit suisse comme des choses et à ce que la protection de leur dignité soit ancrée au niveau de la constitution et des lois. Avec sa vaste activité journalistique et sa large offre de prestations de services, la TIR s'est établie au cours des dernières années comme un centre de compétence pour les questions relatives à l'animal dans la législation, l'éthique et la société.

Stiftung für das Tier im Recht (TIR)
www.tierimrecht.org
Compte pour les dons CP 87-700700-7

Pour décourager, les peines doivent vraiment affecter les bourreaux d'animaux

Photos: pixelio.de/Wilson Urlaub, Fotolia.com/bilderbox, fotolia.com /Paul Prescott, 123rf.com/Anna Yakimova, 123rf.com/gina sanders

Tierrechtsbewegung

Un livre de Klaus Petrus

Le mouvement de libération animale est considéré comme l'un des mouvements sociaux les plus progressistes du présent. Klaus Petrus de tier-im-fokus.ch (TIF) a décrit le phénomène en trois parties – histoire, théorie, activisme.

Dans la partie historique, Petrus se consacre aux principaux courants d'éthique animale et stations historiques. Ainsi, la féministe Frances Power Cobbe est mentionnée entre autres, elle qui s'était engagée déjà en 1898 contre la vivisection. Depuis lors il y a eu des actions directes comme le sabotage de la chasse, qui ont conduit à une répression massive dans le monde entier. Dans la deuxième partie, Petrus démontre la manière de justifier les droits des animaux de manière philosophique. Alors que certains invoquent un principe d'égalité (neutre quant à l'espèce), pour les intérêts, d'autres exigent l'abolition du statut de propriété d'animaux. De telles réflexions théoriques seraient également de nature stratégique: voulons-nous changer nous-mêmes en tant qu'hommes ou changer le système où nous vivons? Cette question conduit à la troisième partie, dans laquelle Petrus mentionne différentes stratégies — par exemple réformer la production au moyen de campagnes politiques ou influencer le comportement des consommatrices et consommateurs par le biais de travail d'information et du vegan outreach –, qui provoqueraient des querelles répétées à l'intérieur du mouvement.

Sur 80 pages seulement, Petrus réussit à mettre en évidence les facettes les plus importantes du mouvement de libération animale. L'introduction s'adresse explicitement également aux néophytes – une excellente idée de cadeau!

L'ouvrage «Tierrechtsbewegung – Geschichte Theorie Aktivismus» (ISBN-10: 3-89771-118-4, uniquement en allemand) est en vente chez tous les (grands) libraires

Vasella contre Kessler

Tueur de masse et crimes de masse

Le procès dure depuis des années (nous en avons parlé). Vasella et Novartis espère qu'Erwin Kessler (ACUSA) s'essoufflera – ou du moins que son argent s'épuisera. Mais rien de tout cela. Avec sa ténacité et sa détermination habituelles, M. Kessler a toujours continué à sa battre et a maintenant été acquitté dans la procédure en diffamation par le Tribunal fédéral à Lausanne.

M. Kessler n'a pas mâché ses mots, dès le début. Voici qu'il est acquitté en ce qui concerne ses déclarations comme «Les crimes de masse commis par Vasella et consorts» et «ses millions encaissés grâce à des crimes de masse commis sur des animaux» ainsi que des «comparaisons entre Vasella et Hitler» interprétées dans les textes de Kessler de façon consternante.

Extrait du jugement du Tribunal fédéral: *«En Suisse, chaque année quelque 700 000 expériences pratiquées sur des animaux (source: site Internet de l'Office vétérinaire fédéral OVF, www.bvet.admin.ch). Il est hors de doute que dans de nombreuses expériences sur animaux, des douleurs, des souffrances et de l'angoisse leur sont infligées et que les animaux sont en fin de compte tués au service de la science. De nombreuses questions en rapport avec cette thématique (concernant l'utilité scientifique, la nécessité, le caractère acceptable et responsable des expériences correspondantes, l'élevage d'animaux destinés à l'expérimentation, la détention des animaux conformément à leurs besoins à l'intérieur du laboratoire ainsi que l'élevage d'animaux présentant des maladies, des lésions ou des troubles du comportement, etc.) conduisent à un débat non seulement controversé, mais souvent aussi émotionnel. En cela, le public s'attend à des exagérations et à des formulations acerbes.»*

Les frais judiciaires sont pour la majeure partie supportés par Vasella et Novartis à raison de la moitié chacun, et Kessler doit en payer une plus petite partie. En outre, Vasella et Novartis doivent dédommager Kessler à raison de 1000 francs chacun. Même s'il ne s'agit là que de petits montants, on peut partir du principe que «la douleur qui y est liée» est très grande.

Des avis importants sur le procès (concernant les expériences sur animaux et leur soi-disant nécessité) ont été contribués par le docteur Alexander Walz, médecin-chef, conseiller médico-scientifique de la CA*AVS*.

Vous trouverez ici le jugement du Tribunal fédéral: **www.vgt.ch/justizwillkuer/vasella-novartis/130425-urteil_bundesger-vasella-verleumdung.pdf**

CA*AVS* Shop

Livres, brochures, flyers et DVD

B01

B02

B07

B09

B14

B18

B23

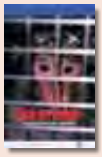
V01

V02

V03

V05

Quantité	Langue	Article	Produit	Description de l'article	Prix
	d	B01	Livre	Tierversuch oder Wissenschaft – Eine Wahl (Prof. Pietro Croce, dr méd.)	25.00
	d	B02	Livre	Mythos Tierversuch (Dr. Bernhard Rambeck)	15.00
	e	B03	Livre	From Guinea Pig to Computer Mouse (Nick Jukes & Mihnea Chiuia)	20.00
	d	B04	Livre	BUAV: Der Weg in die Zukunft – Massnahmen zur Beendigung von tierexperimentellen Giftigkeitsprüfungen (Dr. Gill Langley)	6.00
	d / f / i	B05	Livre	Marchands de mort – Expérimentation animale dans la recherche spatiale et militaire (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B06	Livre	Lobby – Groupe de pression (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B07	Livre	Holocauste (Dr. Milly Schär-Manzoli)	15.00
	d / f / i	B08	Livre	La mafia sanitaire – Le marché de la santé et le business du cancer (Dr. Milly Schär-Manzoli)	10.00
	d / f / i	B09	Livre	Crimes médicaux – Cobayes humains (Dr. Milly Schär-Manzoli)	15.00
	d / f / i	B10	Livre	Les liaisons dangereuses – Enquête dans le monde des manipulations génétiques (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B11	Livre	Vache folle: Le cercle infernal (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B12	Livre	Apocalypse Ebola (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B13	Livre	Sida-Story – L'escroquerie du siècle (Dr. Milly Schär-Manzoli)	16.00
	d / f / i	B14	Livre	Le veau d'or – Le génocide pharmacologique (Dr. Milly Schär-Manzoli)	15.00
	d / f / i	B15	Livre	L'expérimentation animale – Histoire de la vivisection et de la fraude perpétrée par elle à travers les siècles (Gennaro Ciaburri, dr méd.)	10.00
	d	B17	Livre	Wissenschaft ohne Grenzen – Ärzte gegen Tierversuche (Congrès de l'ILÄÄT à Zurich) AG *STG* / ATRA	15.00
	d	B18	Livre	Für die Tiere ist jeder Tag Treblinka (Charles Patterson)	20.00
	d / f / i	B19	Livre	Huis clos – Les abus de la psychiatrie (Karen Milnor-Fratini)	8.00
	d	B20	Livre	Gesetzmässige Giftigkeit – Einführung (Dr. Massimo Tettamanti)	8.00
	d	B21	Livre	Gesetzmässige Giftigkeit 2 (Dr. Massimo Tettamanti)	8.00
	d	B22	Livre	Humanmedizin ohne Tierversuche: Die Ärzte haben das Wort (AG *STG* / ATRA)	8.00
	d	B23	Livre	Was Sie schon immer über Tierversuche wissen wollten (Corina Gericke dr méd. vét. et Astrid Reinke et al.)	18.00
	d	B50	Brochure	Tierversuche aus kritischer Sicht (Dr. Ch. Anderegg, Dr. Cohen, Dr. Kaufmann, Dr. Ruttenberg et Fano)	gratuit
	d	B52	Brochure	Fragen und Antworten zum Thema Tierversuch	gratuit
	d / f / i	F01	Flyer	Différents flyers contre la vivisection	gratuit
	d / f / i	F02	Flyer	Débusquez la vivisection de l'ombre – fermer Covance	gratuit
	d / f / i	F03	Flyer	Débusquez la vivisection de l'ombre – Close HLS	gratuit
	d / f / i	F04	Flyer	Abolir les expériences sur les singes!	gratuit
	d / f / i	F05	Flyer	L'homme est-il … un cochon, un rat ou un âne?	gratuit
	d / f / i	F06	Flyer	L'expérimentation animale du point de vue médico-scientifique	gratuit
	d / f / i	F08	Flyer	Saviez-vous que …	gratuit
	d / f / i	F09	Flyer	Des médecins montrent l'exemple – Des progrès dans la médecine grâce à de courageuses expériences sur soi-même	gratuit
	d / f / i	F10	Flyer	Savez-vous combien de sang colle à vos cosmétiques?	gratuit
	d	V01	DVD	«Tod im Labor» (Ärzte gegen Tierversuche)	15.00
	d	V02	DVD	Covance: Vergiftet für den Profit	15.00
	d	V03	DVD	Covance USA 2005	15.00
	d	V05	DVD	«Der Zeuge»	15.00

Articles divers

Quantité	Langue	Article	Produit	Description de l'article	Ø Dimension	Prix
	d / f / i	Z01	Revue	Tous les numéros à partir du n° 4		10.00
	d	Z02	Porte-clés	AG *STG*		4.00
	d	Z03	Stylo à bille	AG *STG*		3.00
	d	Z04	Briquet	AG *STG*		3.00
	d / f / i	Z05	Sac en coton	«Je prends mes responsabilités et dis non à la vivisection!» couleur: noir		6.00
	d / f / i	Z06	Sac en coton	«Je prends mes responsabilités et dis non à la vivisection!» couleur: bleu marine		6.00
	d / f / i	Z07	Pochette de sparadraps	Pour l'abolition de TOUTES les expériences sur animaux! (10 sparadraps)	9 × 9 cm	3.00
	d	T01	Tee-shirt	«Wehrt euch gegen Tierversuche!» couleur: turquoise (laver à 30° seulement)	S / M / L / XL	10.00
	d	T02	Tee-shirt	«Affenversuche abschaffen!» couleur: noir	S / M / L / XL	15.00
	d / f / i	T03	Tee-shirt	«Pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux!» 3 langues, couleur: noir, femmes	XS/S/M/L/XL	20.00
	d / f / i	T04	Tee-shirt	«Pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux!» 3 langues, couleur: noir, hommes	S/M/L/XL/XXL	20.00
	d / f	K01	Carte de prot.	Air France transporte les singes en enfer		gratuit
	d / f / i	K02	Carte de prot.	Au FNS – Pas d'argent pour la vivisection!		gratuit
	d / f / i	K03	Carte de prot.	A l'OVF – les chiffres des expériences sur animaux augmentent continuellement: révoltant!		gratuit
	d	K20	Carte postale	Tote Katzen im Versuchslabor		gratuit
	d / f / i	K21	Carte postale	Le progrès dans la médecine grâce aux expériences sur animaux?		gratuit
	f	A01	Auto./carte post.	«J'accuse» (résistant aux intempéries)	10 × 15 cm	3.00
	f	A02	Autocollant	«J'accuse» (résistant aux intempéries)	10 × 15 cm	3.00
	d	A03	Auto./carte post.	«Wehret euch gegen Tierversuche» (résistant aux intempéries)	10 × 15 cm	3.00
	d	A04	Autocollant	«Macht Licht im Dunkeln der Vivisektion» (résistant aux intempéries)	10 × 15 cm	3.00
	d / f / i	A06	Autocollant	Je suis contre la vivisection! (Sujet chien) 10 ex.	10 × 15 cm	3.00
	d / f / i	A07	Autocollant	Je suis contre la vivisection! (sujet chat) 10 ex.	10 × 15 cm	3.00
	d / f / i	A09	Autocollant	Pas d'expériences sur animaux pour les cosmétiques (au «Botox»)! 10 ex.	7,5 × 10,5 cm	3.00
	d / f / i	A10	Autocollant	«Savez-vous combien de sang colle à vos cosmétiques?» 10 ex.	7,5 × 10,5 cm	3.00
	d	P01	Poster	Affenversuche abschaffen!	A2	2.50
	d	P02	Poster	«Es ist unrecht, einen Menschen zu töten, und es ist ebenso unrecht, ein Tier zu töten!»	A2	2.50
	d	P03	Poster	Weisst du, wie sich Sterben im Labor anfühlt?	A2	2.50
	d	P04	Poster	Fortschritt durch Tierversuche ist wie Frieden durch Atombomben!	A2	2.50
	d	P05	Poster	Wer glaubt, durch Quälen und Töten von Tieren …	A2	2.50
	d	P06	Poster	Alle 5 Poster inkl. Porto und Verpackung	A2	20.00

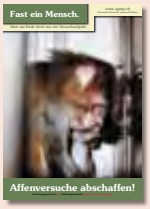

P01

P02

P03

P04

A03

A06

A07

A10

Z06

P05

A01/02

A04

Z07

Z03

Z02

Z04

T01

T02

T03 (tee-shirt femmes serré)

A09

Buttons

Quantité	Langue	Article	Produit	Description de l'article	Ø Dimension	Prix
	d	D01	Button	Affenversuche abschaffen!	5,5 cm	3.00
	d / f / i	D02	Button	Stop à la vivisection!	5,5 cm	3.00
	d / f / i	D03	Button	Vivisection? Non merci!	5,5 cm	3.00
	d	D07	Button	Stoppt alle Tierversuche	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d / f / i	D08	Button	Stop a la vivisection	5,5 cm	3.00
	d	D10	Button	Alles, was lebt, ist dein Nächster	5,5 cm	3.00
	d	D11	Button	Rassismus beginnt, wenn Mensch denkt ...	5,5 cm	3.00
	d / f / i	D13	Button	Je suis contre la vivisection! (Sujet chien)	5,5 cm	3.00
	d / f / i	D14	Button	Je suis contre la vivisection! (sujet chat)	5,5 cm	3.00
		D15	Button	Patte (d'ours)	5,5 cm	3.00
	d	D16	Button	Artgerecht ist nur die Freiheit	5,5 cm	3.00
	e	D17	Button	Born to be free	5,5 / 3,5 cm	3.00
		D18	Button	Poing et patte	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d	D19	Button	Mord, Lustmord Tierversuch	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d	D20	Button	Liebe wärmt besser als Pelz	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d	D21	Button	Rat	5,5 / 3,5 cm	3.00
		D22	Button	Tiere sehen dich an	5,5 cm	3.00
	d	D23	Button	Rat	5,5 cm	3.00
		D24	Button	Mein Herz schlägt für Tiere (sujet dauphin)	5,5 cm	3.00
	d	D25	Button	Mein Herz schlägt für Tiere (sujet lapin)	5,5 cm	3.00
	d	D26	Button	Mein Herz schlägt für Tiere (sujet chat)	5,5 cm	3.00
	d	D27	Button	Ich esse keine Menschen	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d	D28	Button	Ich esse keine Tiere	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d	D30	Button	Widerstand braucht Phantasie	5,5 / 3,5 cm	3.00
	d	D32	Button	Frohe Weihnachten …	5,5 cm	3.00

D01

D02

D03

D07

D08

D10

D11

D13

D14

D15

D16

D17

D18

D19

D20

D21

D22

D23

D24

D25

D26

D27

D28

D30

D32

Livraison contre facture, plus frais de port. Vous nous faciliterez le travail en écrivant bien lisiblement et en caractères d'imprimerie sur tous les coupons, bulletins de versement, etc. et en n'oubliant pas votre adresse. Merci!

Adresse de facturation:	Adresse de livraison (si différente):
Nom / Prénom:	Nom / Prénom:
Rue / N°.	Rue / N°.
NPA / Lieu	NPA / Lieu

Envoyer la commande à: **CA *AVS*** • Brisiweg 34, CH-8400 Winterthur ou par e-mail à : office@agstg.ch

Demande d´affiliation à la CA*AVS*

J'en ai assez! Les expériences animales doivent être abolies. C'est pourquoi je veux soutenir l'action de la CA*AVS*.

☐ **Je sollicite par la présente une affiliation en tant que membre donateur à la CA*AVS*** et vous soutiens par un don régulier. En tant que membre donateur, je recevrai annuellement les 4 éditions de la revue «Albatros» ainsi que les mailings actuels. Les cotisations annuelles se montent à CHF 100.– / Euro 75.– pour des adultes et CHF 30.– / Euro 25.– pour des élèves et étudiants.

☐ Je souhaite participer activement à la **CA*AVS***!

☐ Nous sommes une association et souhaitons devenir membre officiel, admis au vote, de la **CA*AVS*** – Communauté d'action des Antivivisectionnistes Suisses. Nous sollicitons une affiliation à la **CA*AVS*** et assurons de nous conformer aux objectifs de la **CA*AVS***.

☐ Je veux m'abonner à la revue «Albatros» pour CHF 25.– / Euro 25.– par année.

☐ Mme ☐ M. ☐ Organisation

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Lieu

Pays

E-mail

Veuillez cocher ce qui convient, ajouter votre adresse et renvoyer le formulaire par la poste, par fax ou par e-mail à:

CA*AVS*
Brisiweg 34, CH-8400 Winterthur
Fax +41 (0)52 213 11 72
E-mail office@agstg.ch

On a besoin en Suisse de plus de lecteurs «d'Albatros»!

Réclamez l'Albatros pour le distribuer!
Gratis

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Lieu

Nombre

Une très bonne idée de cadeau: l'Albatros! J'offre un abonnement annuel à l'Albatros pour CHF/ Euro 25.– à:

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Lieu

Nombre

Envoyer la facture à:

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Lieu

Nombre

Veuillez ajouter votre adresse et renvoyer le formulaire par la poste, par fax ou par e-mail à:
CA*AVS* • Brisiweg 34 • CH-8400 Winterthur • Fax +41 (0)52 213 11 72 • E-mail office@agstg.ch

cosmétique sans vivisection

Acheter en toute bonne conscience

A la demande d'un grand nombre de lectrices et lecteurs, nous listons par ordre alphabétique toutes les entreprises/marques que nous pouvons vous recommander (situation juillet 2013). Vous trouverez la liste actualisée sous: http://kosmetik-ohne-tierversuche.ch/fr/positive-firmen.html

ALBA BOTANICA

Produits:
Soins pour le corps, soins du visage, soins capillaires, protection solaire, produits pour hommes

En vente chez:
www.jorea.ch

AUROMÈRE

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins dentaires, soins capillaires, soins des mains, soins des pieds, bébés & enfants, compléments alimentaires, savons

En vente chez:
www.portanatura.ch

C'ETRANGE – FINE NATURAL PRODUCTS

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps

En vente chez:
Pour l'instant, malheureusement disponible en ligne uniquement par le biais de l'étranger.

COMPTOIR PROVENÇAL DES ARGILES

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, soins des mains, déo, produits de douche, soins dentaires, soins des lèvres, cosmétique décorative

En vente chez:
DS
(uniquement en Suisse romande)
www.simplybio.ch

ECOSOPHIA

Produits:
Savons

En vente chez:
Pour l'instant, malheureusement disponible en ligne uniquement par le biais de l'étranger.

ECOVER

Produits:
Soins pour le corps, produits de douche, produits de rinçage, produits de lessive, nettoyant universel

En vente chez:
DS, DR, BD
www.myecover.ch

FAITH IN NATURE

Produits:
Soins capillaires

En vente chez:
www.teefischer.ch

GOLOY 33

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins des mains, déo, massage, protection solaire, baume pour le sport

En vente chez:
PH, DR, IB, BD
www.drogi.ch/SHOP/index.html
www.drogerie-hermann.ch

Explication des signes: DS = commerce de détail et/ou spécialisé, PH = pharmacies, DR = drogueries, IB = instituts de beauté, BD = magasins bio et/ou diététiques
= Label sans expériences sur animaux DTSchB/IHTK = Label sans expériences sur animaux HCS/Leaping Bunny

Photo: Photolia.com/Yuri Arcurs

HELD ECO

Produits:
Produits de rinçage, produits de lessive, nettoyant universel

En vente chez:
http://shop.held-clean.ch

LABORATOIRE HOLISTICA INTERNATIONAL

Produits:
Compléments alimentaires

En vente chez:
DS, BD
Pour l'instant, malheureusement disponible en ligne uniquement par le biais de l'étranger.

LI COSMETIC

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, produits pour hommes, soins capillaires

En vente chez:
PH, DR, IB, BD
www.licosmetic.ch

LUSH

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, styling, teinture pour cheveux, produits pour hommes, produits pour bébés, soins des mains, soins des pieds, parfum/déo, produits de douche, maquillage

En vente chez:
propres boutiques
www.lush-shop.ch

MAIENFELSER

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, huiles pour le corps, produits pour hommes, soins des mains, soins des pieds, parfum/déo, produits de douche, soins dentaires, protection solaire, produits pour enfants

En vente chez:
PH, DR, BD
www.seelenbalsam.ch

MARTINA GEBHARDT

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, produits pour hommes, bébés & enfants, soins des mains, soins des pieds

En vente chez:
BD, IB (uniquement Suisse alémanique)
www.santi-shop.ch
www.mondfalter.ch

MELVITA

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, protection anti-âge, produits pour hommes, bébés & enfants, soins des mains, soins des pieds, parfum/déo, produits de douche, compléments alimentaires

En vente chez:
www.melvita.ch

MONTAGNE JEUNESSE

Produits:
Masques pour le visage, soins pour le corps, soins des pieds

En vente chez:
www.mein-laden.ch
www.sunstore.ch

PAUL MITCHELL

Produits:
Soins capillaires et styling, produits pour hommes, soins des animaux de compagnie, peignes et brosses

En vente chez:
www.paulmitchell.ch
www.perfecthair.ch

PRIMAVERA LIFE

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins des mains, soins des pieds, produits de douche

En vente chez:
www.naturalcosmetics.ch

PROVIDA – ORGANICS

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, huiles pour le corps, soins des mains, maquillage

En vente chez:
PH, DR, IB, BD
www.vivanda-versand.ch

RAW GAIA

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, produits pour bébés

En vente chez:
www.mondfalter.ch
www.simplybio.ch

Explication des signes: DS = commerce de détail et/ou spécialisé, PH = pharmacies, DR = drogueries, IB = instituts de beauté, BD = magasins bio et/ou diététiques

= Label sans expériences sur animaux DTSchB/IHTK = Label sans expériences sur animaux HCS/Leaping Bunny

RENTSCH (Athanor, Himalaya, …)

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, protection anti-âge, soins des mains, soins des pieds, déo, cosmétique décorative, produits de rinçage, nettoyant universel

En vente chez:
PH, DR, IB, BD
www.myathanor.ch

RINGANA

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins dentaires, soins capillaires

En vente chez:
IB
www.biobio.ch/deutsch/institut/vorstellung.html

RUTANO – NATURECHT

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, produits pour hommes, produits de douche, soins dentaires, soins des mains, compléments alimentaires

En vente chez:
cabinets de message, thérapeutes
www.rutano.com/laendervertretungen/schweiz-liechtenstein.html

SANOLL

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires, bébés & enfants

En vente chez:
DS, BD
www.bio-haut-haar.ch

SANTAVERDE

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps

En vente chez:
DS, PH, DR, BD
www.santaverde.ch
www.marionnaud.ch

STYX – NATURCOSMETIC GMBH

Produits:
Chin min, produits pour bébés, soins du visage, soins capillaires, henné (teinture pour cheveux), soins pour le corps, soins des mains, savons, huile de massage et de bain, soins capillaires

En vente chez:
www.styx-naturkosmetik.ch

THE AFTERCARE COMPANY

Produits:
Produits de traitement après tatouage, au laser et piercing

En vente chez:
DS, IB
www.tattooaftercare.ch

THE BODY SHOP

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins capillaires et styling, produits pour hommes, produits de douche, soins des mains, soins des pieds, parfum/déo, maquillage

En vente chez:
propres boutiques
www.the-body-shop.ch

TREIBHOLZ NATURPRODUKTE

Produits:
Soins du visage, soins pour le corps, soins des mains, soins des pieds, produits de douche

En vente chez:
Pour l'instant, malheureusement disponible en ligne uniquement par le biais de l'étranger.

ULRICH NATÜRLICH

Produits:
Produits de lessive, produits de rinçage, nettoyant vitres, nettoyant anti-calcaire, sel détachant, nettoyant universel

En vente chez:
BD
www.sonnenkind.ch

URTEKRAM

Produits:
Savons, soins pour le corps, soins capillaires, soins dentaires

En vente chez:
www.larada.org
www.santi-shop.ch

ZHENOBYA

Produits:
Savonnettes parfumées, savon d'Alep

En vente chez:
DS, PH, BD
www.teefischer.ch

Explication des signes: DS = commerce de détail et/ou spécialisé, PH = pharmacies, DR = drogueries, IB = instituts de beauté, BD = magasins bio et/ou diététiques
= Label sans expériences sur animaux DTSchB/IHTK = Label sans expériences sur animaux HCS/Leaping Bunny

SALUT LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Cette fois j'ai choisi un animal «cochon». Mais tu vas bientôt t'apercevoir que le mot «cochon» est utilisé à tort dans un sens négatif. C'est souvent insultant pour les porcs. Tu liras plus loin pourquoi il en est ainsi.
Par exemple, savais-tu que les porcs sont eux aussi dégoûtés par les cancrelats? Moi, je ne le savais pas. Ou encore, savais-tu comment ils disent «Attention!» dans leur langue? Je te raconte aujourd'hui la réponse et bien d'autres choses intéressantes sur les porcs.

Avec mes meilleurs grognements,
Bien à vous Souricette

La truie met bas une ou deux fois par an entre 6 et 12 porcelets

Et de grâce, ne venez pas encore dire que ce groin ressemble à une prise électrique ;-P

Les porcs
Tout sauf «cochons»

Les porcs sont tellement gentils. Malgré cela, vous les humains vous avez quelques insultes méchantes avec lesquelles vous leur faites du tort. En effet, les porcs ne sont ni bêtes ni sales. Les porcs connaissent leurs noms et ceux de leurs principaux amis, et ils peuvent apprendre jusqu'à 100 mots et leur signification. Les chiens n'ont donc rien à leur apprendre car les porcs sont au moins aussi intelligents qu'eux. Mais il existe aussi quelques expressions positives. Par exemple: les cochons portent bonheur. Est-ce que c'est vrai? Qui sait! :-)

Les porcs émettent différents sons pour parler entre eux. Lorsqu'un porc grogne, par exemple, c'est pour communiquer aux autres que tout va bien. Mais avec un couinement strident, il dit à ses amis: attention! Soyez prudents ou décampez vite!

Un groin pour embrasser

Les porcs ont un nez parfait, qu'on appelle groin. Ils ont donc un odorat même meilleur que celui des chiens. Les porcs peuvent ainsi flairer des truffes profondément enfouies dans la terre. Autrefois on laissait souvent les porcs sortir de la porcherie pour aller en forêt. En effet, leur groin n'est pas seulement un bon nez, mais aussi une bêche pratique leur permettant de bien «tâtonner». Il leur sert à creuser à la recherche de racines, de glands, de vers, de limaces et d'autres comestibles. Les porcs ne sont pas des mangeurs difficiles. Ils sont ce qu'on appelle omnivores. A la ferme on les nourrit avec des carottes, des pommes de terre, des céréales, des déchets de cuisine et malheureusement la plupart du temps avec du fourrage d'engraissement. Mais vous en lirez davantage à ce sujet plus loin.

Pour revenir brièvement aux groins: avez-vous déjà vu des cochons se bécoter? C'est tellement adorable! Mais ils ne s'embrassent pas vraiment. Les porcs se tâtent mutuellement avec leurs groins sensibles.

Les porcs sont-ils «cochons»?

Les porcs ne peuvent pas transpirer. Ils

D'abord mini, mais adulte c'est quand même un maxi …

«Et l'eau est bonne aujourd'hui?»

Fouiller est l'une des occupations préférées des porcs

La plupart des porcs ne passent pas une vie heureuse

«Hé, mon pote, moi aussi je peux apprendre à faire des numéros»

n'ont pas de glandes sudoripares. Et contrairement aux sangliers, «nos» porcs n'ont pas de pelage qui les protège des rayons du soleil. Les porcs ont des soies sur leur peau. Là-dessous ils ont une épaisse couche de graisse qui les protège du froid. Or, on voit toujours des porcs se rouler voluptueusement dans la boue et se salir. Mais ils ne le font pas parce qu'ils sont des «animaux sales», mais au contraire pour débarrasser leur peau de la vermine. En plus, la boue protège et rafraîchit la peau. Sans ce rafraîchissement, les porcs recevraient un douloureux coup de soleil.

Pour en revenir à la vermine: savais-tu que les porcs sont dégoûtés par les cancrelats? S'il y a des cancrelats (également appelés blattes) près de leur mangeoire, cela leur coupe l'appétit. En effet, les porcs savent que ces insectes sont souvent porteurs de maladie et qu'ils séjournent sur la nourriture avariée.

Ni les dorloter ni les manger

Depuis quelques années, la détention de miniporcs est dans la tendance. Ils sont même toujours plus souvent gardés en appartement, et on va se promener avec eux. Mais on oublie le plus important en les gardant ainsi: les porcs sont des porcs, et souhaitent pouvoir vivre comme tels. Cela signifie notamment qu'il leur faut une couche de paille et aussi un grand parcours où ils peuvent aussi fouiller. A défaut, les porcs ne sont pas heureux. Mais malheureusement, une petite minorité des porcs le sont.

En Suisse plus de 1,5 million de porcs vivent dans ce qu'on appelle des élevages intensifs. Ces porcs ne voient jamais la lumière du jour. Ils peuvent à peine bouger et sont nourris au fourrage d'engraissement pour les faire engraisser rapidement. Les élevages porcins sont généralement, n'ayons pas peur des mots, écœurants! Et tout cela juste pour que l'on puisse manger une escalope bon marché. Je me pose la question: est-ce équitable? Je ne trouve pas, et je préfère manger une escalope végétarienne :-)

Le cochon de laboratoire

Des porcs sont souvent élevés spécialement pour des expériences. Les porcs ont une constitution similaire à celle des humains, raison pour laquelle les étudiants en médecine s'exercent même à des opérations sur eux. Les porcs de laboratoire non plus n'ont jamais l'occasion de fouiller la terre ou de se rouler avec délice dans la boue. Et comme tu le sais, les expériences sur animaux sont inutiles et dangereuses. Les porcs nous ressemblent, mais ils sont quand même très différents. Pour cette seule raison, les résultats des expériences sont sans aucune valeur. Les porcs réagissent tout différemment aux tests que les humains. Les expériences sur animaux devraient être interdites!

Des cochons célèbres

Certains des cochons que nous connaissons le mieux n'en sont pas, ce sont des rongeurs. Et malgré leur nom, ils ne vivent pas non plus en Inde. Tu sais de qui je veux parler :-)

Les cochons les plus connus et qui me viennent spontanément à l'esprit, ce sont Miss Piggy, Pumbaa, Piggeldy et Frederick, «Schweinchen Dick» de la télévision allemande et Babe. Grâce à ces cochons-là, j'ai souvent eu l'occasion de rire. Tiens, il me vient l'envie de regarder encore une fois le film «Babe». Je me réjouis beaucoup de le faire. A bientôt!

Photos: pixelio.de/Simone Hufnagel, uschi dreiucke, Mandy Bremse, Jasminka Becker, Annett B., Helmut J. Salzer, Jutta Anger, 123rf.com/Fedor Selivanov

Aide à la protection animale en Roumanie

Avec les chiens errants à Lugoj

Une idée spontanée est devenue réalité. Avec tout plein de dons en nature dans nos bagages, nous nous sommes rendus à Lugoj, petite ville dans l'ouest de la Roumanie. Nous avons passé une semaine avec Otto Forster, un Suisse défenseur des animaux, qui a émigré en Roumanie voici des années. Otto soutient la famille roumaine Balaj, qui s'occupe de chiens errants blessés et nécessiteux.

Blessée, Malaika a été tout de suite confiante

Maroni se laisse nourrir

Otto nous raconte l'histoire de **Free Amely**: un jour il s'est rendu au refuge municipal de Lugoj, où il a rencontré la Roumaine Elena Balaj. Elena avait travaillé autrefois pour le refuge de l'Etat. A l'époque, les chiens étaient encore souvent tués de façon cruelle. Elle ne voulait plus regarder cela sans agir et a repris une partie du bâtiment du refuge, mais doit en répondre maintenant à titre privé. C'est la raison pour laquelle elle a fondé l'association **Free Amely 2007. Amely** était le premier chien que l'association avait pu envoyer en 2007 vers un avenir meilleur. Sa famille, composée de son fils Daniel et de son mari Dorel, la soutenait certes énergiquement, mais la nourriture et le matériel manquaient pour maintenir les chiens en vie. Lorsque Otto Forster l'a rencontrée, elle pleurait amèrement, totalement désespérée. Ce fut le coup d'envoi: depuis lors, Otto Forster se consacre corps et âme à l'association.

Action de castration peu utile de la ville

Nous effectuions nos tournées quotidiennes en voiture. Au refuge, nous aidions à nettoyer et sortions les chiens. Les animaux n'ont malheureusement pas encore de parcours extérieur. A côté du terrain privé du refuge se trouve la fourrière étatique. Toutefois, le terme de «prison» est plus approprié. Les chiens sont dans de minuscules enclos, ou avec une centaine d'autres dans un «grand» chenil. Les maladies et morsures font partie du quotidien. La ville réalise des actions de castration. Au lieu de relâcher les chiens, ils sont ensuite enfermés dans ce refuge – pour toujours. Du point de vue biologique, cela n'a aucun sens. De nouveaux chiens errants viennent simplement s'y ajouter.

L'association finance le vétérinaire et les castrations

Lors du nourrissage des chiens errants de la ville, nous avons trouvé une petite chienne blessée. Comme pratiquement tous les chiens errants que nous avons rencontrés, elle était immédiatement familière. Nous l'avons conduite chez un vétérinaire local. Celui-ci castre et soigne chaque mois des douzaines de chiens errants; l'action est organisée et financée par Free Amely. Nous avons baptisé cette jolie petite chienne Malaika; elle avait

www.freeamely.ro

otto.forster@freeamely.ro
www.shkr.ch
(En Suisse, Free Amely 2007 est soutenue par l'association Schweizerische Hunde- und Katzenrettung [SHKR].)

Dons pour le nouveau refuge:
Chiens errants de Roumanie
Acrevis Bank Gossau, CH-9200 Gossau
IBAN: CH81 0690 0034 7872 1000 2
BIC / Swift: ACRGCH22
Mention: Nouveau refuge

Chiots à côté de la route

Au refuge, Tina a donné naissance à 6 chiots en une nuit

Le couple roumain s'occupe de leur protégé

Le refuge étatique à Lugoj

une forte fièvre. Dans la rue elle n'aurait pas survécu un jour de plus. Nous l'avons conduite au refuge.

Des inconnus jettent des chiots par-dessus la clôture

A notre arrivée, le petit refuge était complet, avec plus de 30 chiens – pensions-nous. En effet, pendant la semaine de notre visite, le nombre des chiens a encore augmenté de neuf en une nuit. Trois chiots ont été «jetés» dans le refuge par-dessus la clôture. Puis une chienne a mis bas six autres chiots. Deux autres chiennes sont portantes. Mais il aurait été faux de croire qu'il n'y aurait plus d'autres chiens. Juste à côté de la route principale, nous avons trouvé trois chiots jetés là sans pitié. Pour le chien errant Maroni, affamé mais affectueux, que nous avons encore trouvé, il n'y avait plus de place au refuge. Un enseignant de l'endroit, qui aime les animaux, nous a promis de garder un œil sur le magnifique Maroni dans le quartier et de le nourrir. Nous avons décidé que Maroni devait bientôt être castré. La multiplication inexorable des chiens errants doit être empêchée.

La priorité absolue est un changement de la relation entre l'homme et l'animal sur place

Nos tournées englobaient aussi des contrôles. En compagnie d'Otto et de la famille Balaj, nous avons rendu visite à un vieux couple roumain. Ils ont pris en charge un chien du refuge, et Otto leur rend régulièrement visite pour veiller au bien-être du chien. Le chien allait bien, et Free Amely a offert au couple une niche à chien en remerciement. Ensuite nous avons rendu visite à une Roumaine d'un certain âge à la campagne. Elle y nourrit tous les jours les chiens errants. Otto l'aide tant qu'il peut. Un de ses chiens a été brutalement blessé en décembre 2012 par un homme armé d'une hache, mettant la vie du chien en danger. Free Amely a financé l'opération, et le chien va bien aujourd'hui. Nous avons rendu une autre visite aux voisins roumains d'Otto. Leur chienne avait mis bas et «vivait» dans une petite cage en bois. Otto rend souvent visite aux voisins et motive les enfants à aller se promener avec la chienne. Il observe toujours davantage comme la famille s'occupe mieux de leur chien. Otto surveille aussi l'élevage des chiots et les approvisionne en nourriture. Le principal objectif de Free Amely est que les gens en Roumanie aient une meilleure relation avec l'animal. Grâce à des visites dans les écoles et à des courses d'école au refuge, Otto espère être en bonne voie. Avec son réseau, il se fait entendre dans les milieux politiques et parmi le public.

Pour terminer, nous nous sommes rendus à l'endroit où se trouve l'avenir des chiens nécessiteux de Lugoj. Nous avons visité le terrain sur lequel le nouveau refuge sera bâti. **Le nouveau refuge disposera de parcours extérieurs, où les chiens pourront s'ébattre. En outre il sera doté de plus grands enclos, d'une infirmerie et d'un espace pour les chiots.** Le nouveau refuge disposera de places pour plus de 120 chiens. Les coûts s'élèvent à 80 000 euros. Comparé à la Suisse, c'est un montant très modeste. **Nous avons fourni une contribution à cet effet et espérons que beaucoup d'autres nous imiteront. En effet, si chacun y met du sien, le projet pourra être réalisé.** Pour conclure, nous remercions Otto et la famille Balaj de leur inlassable et précieux travail.

• Sandra Dürrenberger et Sabine Müller

… à toutes les donatrices et à tous les donateurs!

Nous sommes toujours dans l'incertitude quant à la question de savoir si nous devons remercier quand même pour les dons reçus, surtout quand ils sont d'une certaine importance, même si la case «remercier» n'a pas été marquée d'une croix.

Afin de vous témoigner, chères donatrices, chers donateurs, l'estime que nous portons à votre précieuse contribution tout en économisant des frais de port et d'administration (vous préférez certainement que nous employions l'argent pour les animaux), nous avons opté pour la voie d'un remerciement général dans «Albatros»:

Grâce à votre soutien moral et financier, nous pouvons nous engager pour les animaux! Chaque contribution est la bienvenue et nous donne ce signal: continuez le combat, vous n'êtes pas seuls!

Si vous souhaitez un remerciement personnalisé, nous continuerons bien entendu à vous le faire parvenir. Il vous suffit de cocher pour cela la case correspondante sur le bulletin de versement ou en cas de paiements en ligne, veuillez l'indiquer sous «Messages».

«Merci de tout cœur pour votre soutien!»

Chers amis et chères amies des animaux,

Au-delà de la mort … aider les animaux

Même si l'idée nous rend tristes de savoir que nous n'allons peut-être pas tous vivre le jour de l'abolition de toutes les expériences sur animaux, nous devons permettre également aux générations futures de continuer en vue de la réalisation de cet objectif.

La CA*AVS* est une organisation de protection animale reconnue d'utilité publique et donc particulièrement digne d'encouragement, qui se consacre depuis plus de 25 ans déjà à la lutte pour l'abolition de la vivisection.

C'est uniquement grâce à votre confiance et à votre soutien pour notre travail que nous pouvons nous engager ainsi, car bien que la majeure partie du travail pour la CA*AVS* soit accomplie par des collaborateurs bénévoles, les différents projets coûtent néanmoins cher.

Le destin futur des animaux de laboratoire, pour lesquels la CA*AVS* s'engage tant en Suisse qu'à l'étranger, vous pouvez aussi contribuer à le déterminer au-delà de votre mort.

Avec un testament où vous mentionnez la CA*AVS* comme bénéficiaire, vous pouvez continuer à aider les animaux torturés à l'avenir également. Le testament rédigé à la main est la forme la plus sûre. Ecrivez sur une feuille de papier blanc le titre «Testament». Ensuite, énumérez les personnes et organisations auxquelles vous aimeriez léguer une partie de votre fortune. Vous devez indiquer intégralement ces adresses, donc pour la CA *AVS* par exemple: Communauté d'action *Antivivisectionnistes suisses,* Brisiweg 34, CH-8400 Winterthur. A cet effet, vous devez inscrire la somme que vous souhaitez léguer à chaque personne ou organisation.

Il est très important que vous munissiez le testament du lieu, de la date et de votre propre signature. Rappelez-vous aussi que les corrections telles que biffures, compléments, etc. ne sont pas permis. En pareil cas, vous devriez recommencer à zéro. Afin que votre dernière volonté soit faite, déposez le testament auprès du tribunal officiel compétent de votre ville ou chez un notaire.

Au nom des animaux, la CA*AVS* vous remercie vivement de votre action attentionnée, qui assure le soutien si nécessaire dans la lutte contre l'expérimentation animale – aujourd'hui comme demain.

En cas de doutes et de questions, veuillez vous adresser à nous en toute confiance par la poste ou par téléphone 081 630 25 22 (Andreas Item). Nous vous garantissons une discrétion absolue.

Modèle:

Je soussignée, Christine Dupont, née le 29 février 1944 à 2000 Neuchâtel, domiciliée 1, rue de la Gare, 1200 Genève, consigne mes dernières volontés comme suit:

Pour les animaux CHF _____ (montant en toutes lettres) à la Communauté d'action *Antivivisectionnistes suisses*, siège momentané Brisiweg 34, CH – 8400 Winterthur.

***ou:* je lègue un tiers de ma fortune en faveur de _____**

Genève, le 3 février 2013 **Christine Dupont (Signature)**

Photos: pixelio.de/Jule-Bu, Fotolia.com/Martina Berg

Instantanés de nos dernières actions

Photos: CA AVS, Herbi Ditl, Daniel Z.

Veuillez signaler les changements d'adresse!

La Poste facture CHF 2.– par changement d'adresse annoncé ou alors ne signale plus les nouvelles adresses aux maisons d'édition.
C'est la raison pour laquelle nous vous prions de nous communiquer votre nouvelle adresse à temps en cas de changement. Veuillez toujours indiquer votre ancienne adresse et la nouvelle. A cet effet, envoyez-nous de préférence une carte de changement d'adresse de la poste, un e-mail à office@agstg.ch ou appelez-nous au numéro de téléphone 052 213 11 72. Ainsi vous êtes sûr(e) de continuer à recevoir «Albatros» ponctuellement et régulièrement.

Versements au guichet postal

Frais

La Poste avait augmenté massivement au 1.1.2007 les frais de versements au guichet postal. Pour chaque paiement au guichet de la poste, nous payons donc entre CHF 1.50 et CHF 3.55 de frais. Si vous en avez la possibilité, ayez l'amabilité de recourir à un autre moyen pour votre versement. Ces frais ne sont pas dus si vous nous virez votre paiement par ordre de paiement ou par online-banking.

Adresse en caractères d'imprimerie

Nous recevons assez souvent des virements sur lesquels il est parfois très difficile de déchiffrer le nom et l'adresse. C'est la raison pour laquelle nous vous prions de nous écrire vos indications en caractères d'imprimerie bien lisibles. Ainsi vous nous économisez du travail et garantissez que nous puissions envoyer «Albatros» à la bonne adresse.

Photo: pixelio.de/Frank Hofgesang

Annexe: Initiative – «Pour la protection des grands prédateurs (ours, loup et lynx)»

Nous avons joint une initiative au présent numéro d'«Albatros».
Cette initiative a pour but de renforcer la protection des prédateurs sauvages. Les prédateurs en liberté représentent un enrichissement de la biodiversité générale. Ils contribuent à la régulation naturelle ainsi qu'au patrimoine génétique de leurs proies.

Si vous avez un cœur pour les grands prédateurs, veuillez signer cette initiative et récolter d'autres signatures.
Vous pouvez commander des feuilles de signature supplémentaires auprès de:
Pro Fauna, 1200 Genève
Un grand merci pour votre soutien!

POUR L'ABOLITION DE TOUTES LES EXPÉRIENCES SUR ANIMAUX!